



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/1024
8 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 999 (1995) du Conseil de sécurité en date du 16 juin 1995, dans lequel le Conseil m'a demandé de lui rendre compte tous les trois mois des progrès réalisés vers la réconciliation nationale et des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Il rend compte des activités que mon Envoyé spécial pour le Tadjikistan et la MONUT ont menées depuis mon dernier rapport daté du 16 septembre 1995 (S/1995/799).

II. PROCESSUS DE NÉGOCIATION

2. Dans mon rapport du 16 septembre, j'informais le Conseil qu'à l'issue des entretiens indirects organisés entre le Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, et le dirigeant de l'Opposition tadjike unie, M. Abdullo Nuri, par les bons offices de mon Envoyé spécial, M. Ramiro Píriz-Ballón, les deux parties tadjikes avaient signé un protocole relatif aux principes fondamentaux du rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan (S/1995/720, annexe). Outre qu'elles s'étaient entendues sur l'objet des négociations à venir – qui consiste en plusieurs séries de problèmes – les deux parties s'étaient mises d'accord pour modifier le schéma des négociations intertadjikes de façon qu'elles se déroulent de manière continue, à compter du 18 septembre. Le problème du lieu où devaient se poursuivre ces négociations restait cependant sans solution, et il avait été convenu que les deux parties le régleraient grâce aux bons offices de mon Envoyé spécial. Le Gouvernement avait insisté pour que les négociations se tiennent à Ashkhabad, l'opposition refusant cette ville et se prononçant pour Téhéran, Vienne ou Almaty.

3. On n'avait pu surmonter l'impasse, malgré les efforts assidus de mon Envoyé spécial. On avait donc étudié la possibilité d'organiser les négociations dans des villes différentes. Dans un système à deux villes, les négociations commenceraient à Ashkhabad pour se poursuivre à Vienne, Téhéran ou ailleurs, ou bien l'inverse. L'étude de cette solution avait été confiée au Chef de la MONUT, M. Darko Silovic – que je venais de nommer Envoyé spécial adjoint pour le Tadjikistan, pour qu'il ait officiellement délégation de pouvoirs pour s'occuper des aspects politiques des négociations intertadjikes. Le Sous-Secrétaire

général aux opérations de maintien de la paix, M. Iqbal Riza, qui se trouvait en tournée d'inspection auprès de la MONUT, avait également prêté son concours.

4. Le 5 octobre, le Secrétaire général adjoint et l'Envoyé spécial adjoint ont rencontré à plusieurs reprises à Douchanbé le Président, M. Rakhmonov, le Premier Vice-Premier Ministre et chef de la délégation gouvernementale aux négociations, M. Mahmadsaid Ubaidulloyev, et le Ministre des affaires étrangères, M. Talbak Nazarov. Le Gouvernement a toutefois maintenu sa position et persisté dans son choix d'Ashkhabad, sans laisser entendre que l'on pourrait trouver une autre solution. Avant ces rencontres, le Secrétaire général adjoint et l'Envoyé spécial adjoint s'étaient rendus au siège de l'opposition à Taloqan, sans pouvoir hélas y rencontrer ni M. Nuri, ni aucun des autres hauts représentants de l'opposition qui s'y trouvaient.

5. À la fin d'octobre, j'ai saisi l'occasion que m'offrait la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale pour débattre de la question avec M. Rakhmonov et d'autres chefs d'État, ainsi qu'avec des représentants des États voisins et des pays qui avaient assisté aux négociations intertadjikes à titre d'observateurs. À la suite de ces initiatives et de diverses autres démarches, le Gouvernement turkmène a invité l'opposition tadjike à se rendre à Ashkhabad, pour y tenir des consultations politiques.

6. Le dirigeant adjoint de l'Opposition tadjike unie, M. Akbar Turajonzodah, et son état-major se sont rendus à Ashkhabad du 30 octobre au 2 novembre. Ils y ont été reçus par le Président du Turkménistan, M. Niyazov, et ont rencontré à plusieurs reprises le Ministre des affaires étrangères. Après consultations avec les autorités turkmènes et avec l'opposition tadjike, j'ai décidé de saisir l'occasion pour faire trancher la question du lieu des négociations intertadjikes. Le Gouvernement iranien a apporté un concours actif à ces efforts. Après des entretiens avec M. Niyazov, auxquels participaient mon Envoyé spécial adjoint, l'opposition tadjike a donné son accord de principe pour le choix d'Ashkhabad.

7. Une déclaration a alors été rendue publique par le Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, laquelle indiquait notamment que la délégation de l'Opposition tadjike unie consentait en principe à ce que la série de négociations continues intertadjikes se tienne à Ashkhabad et à ce que les consultations se poursuivent sur la date de l'ouverture de ces négociations. La déclaration confirmait aussi que le Turkménistan était disposé à assister aux négociations intertadjikes en qualité de pays observateur. Le Gouvernement tadjik a été tenu au courant de ce qui se déroulait à Ashkhabad, grâce d'une part à la présence de M. Ubaidulloyev dans cette ville et grâce d'autre part aux relations directes entre MM. Niyazov et Rakhmonov. Je tiens à exprimer ici ma gratitude au Gouvernement turkmène, qui a aidé à régler le problème du lieu de réunion et a accepté volontiers d'assister en qualité d'observateur aux négociations à venir.

8. Dans une déclaration publiée par son Président le 6 novembre 1995 (S/PRST/1995/54), le Conseil de sécurité s'est félicité du projet de négociations continues à Ashkhabad et a invité instamment les parties tadjikes à entamer d'urgence ces négociations.

9. Bien que des doutes demeurent quant à l'endroit où se poursuivront les négociations après avoir commencé à Ashkhabad, les parties sont tout de même convenues d'entamer les négociations le 30 novembre. À la première réunion plénière de travail, le 7 décembre, les deux délégations ont fait des déclarations dans lesquelles elles ont confirmé qu'elles tenaient au cessez-le-feu et qu'elles étaient résolues à collaborer pour trouver des solutions durables aux problèmes énumérés dans le protocole du 17 août.

III. MAINTIEN DU CESSEZ-LE-FEU ET ACTIVITÉS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU TADJIKISTAN

10. Le temps écoulé avant la reprise des négociations a été marqué par la recrudescence des hostilités dans le Haut-Badakhchan et dans les districts de Garm et Tavildara. D'autre part, un conflit a éclaté entre deux brigades de l'armée tadjike, qui a fragilisé la situation dans la région de Kourgan-Tioubé.

11. Pendant la période couverte par le présent rapport, la MONUT et la Commission mixte ont reçu 79 plaintes pour violation de l'Accord de Téhéran (S/1994/1102, annexe I). Les plaintes du Gouvernement concernaient essentiellement le déploiement de combattants de l'opposition dans les districts de Garm et Tavildara et dans le Haut-Badakhchan, et les assauts lancés contre des installations ou du personnel du Gouvernement. Les plaintes de l'opposition concernaient principalement le déploiement de troupes gouvernementales dans les districts de Garm et de Tavildara, et des cas de mise en détention sans accusation et de mauvais traitements en détention. Trente et une enquêtes ont été entreprises, 12 par la Commission mixte, secondée par la MONUT, et 19 par la MONUT elle-même. Dans 25 cas, il n'y avait pas assez d'éléments de preuve pour confirmer ni infirmer les allégations. Dans 6 affaires, les violations ont été clairement établies : 4 étaient imputables au Gouvernement, 2 à l'opposition.

12. À la mi-septembre, le conflit entre la Première et la Onzième brigades de l'armée tadjike dans la région de Kourgan-Tioubé (voir S/1995/799, par. 15) a culminé par un affrontement militaire grave, au cours duquel un observateur militaire de l'ONU a été tué par balle le 18 septembre. Devant la situation qui régnait dans la région, la MONUT a retiré temporairement son équipe de Kourgan-Tioubé. La situation est redevenue normale après l'intervention du Gouvernement et le retrait de certains éléments des deux brigades. L'équipe de la MONUT est revenue sur place le 22 novembre, après que les autorités tadjikes eurent assuré que les responsables de la mort de l'observateur militaire passeraient bientôt en jugement.

13. Des éléments des deux brigades tadjikes en cause ont été redéployés dans les districts de Garm et Tavildara et, à la mi-octobre, des hostilités ont éclaté dans cette dernière région entre les forces du Gouvernement tadjik et des combattants locaux venus renforcer les combattants de l'opposition redéployés du Haut-Badakhchan. Au cours de ces affrontements pour lesquels le Gouvernement a fait donner l'aviation et l'artillerie, 54 soldats du gouvernement ont été fait prisonniers par l'opposition. Le 28 novembre, l'opposition a rendu à leurs familles 17 de ces prisonniers, tous originaires du Haut-Badakhchan. Les accrochages ont continué dans le district de Tavildara, et la situation est restée instable. Le dirigeant adjoint de l'opposition et le coprésident de la Commission mixte représentant l'opposition ont demandé que la Commission mixte

/...

fasse enquête sur la situation à Tavildara avec le concours de la MONUT. En réponse, le Gouvernement a invoqué des problèmes de sécurité. Après les pourparlers avec les délégations tadjikes actuellement réunies à Ashkhabad, les assurances nécessaires en matière de sécurité ont été données et, le 6 décembre, des membres de la Commission mixte et de la MONUT se sont rendus dans le district en question pour se rendre compte de la situation. On attend leur rapport.

14. Le district de Garm a été le théâtre de nombreuses attaques lancées contre la police d'État et les forces de la sûreté. Le 17 septembre, la MONUT a ménagé une rencontre entre les membres de la Commission mixte et le commandant des forces d'opposition dans la région. Bien qu'ils se soient entendus pour calmer la situation, les hostilités se sont poursuivies. Une offensive lancée le 8 novembre contre le siège de la police d'État et de la sûreté de Garm, a obligé l'équipe de la MONUT à évacuer son poste, qui se trouvait à proximité; l'équipe a pu réintégrer son poste le 13 novembre. Le Gouvernement a riposté en bombardant les alentours et en renforçant les effectifs de la police d'État de Garm. Il a accusé l'opposition d'avoir lancé ces attaques dans le district, les dirigeants de l'opposition niant toute responsabilité dans l'affaire. La MONUT n'a pas pu s'assurer de l'identité des assaillants.

15. On a également signalé à la MONUT que des groupes armés étaient en train de voler aux villageois leurs vivres et leur bétail. La MONUT n'a pas pu déterminer qui commettait les exactions en question, qui sont interdites par l'Accord de Téhéran.

16. La surveillance de la frontière du Haut-Badakhchan incombe principalement aux gardes frontière russes déployés le long du Piandj et à l'entrée des vallées des affluents de celui-ci. Cette région connaît une aggravation des frictions entre les gardes frontière russes et les forces dites d'autodéfense, qui font partie de l'opposition. Les chefs de corps de ces forces et du Mouvement de la Renaissance islamique ont menacé de représailles des gardes frontière russes, qui auraient soumis des civils à des vexations systématiques aux postes de contrôle. Le 21 octobre, un combattant des forces d'autodéfense a été tué par les gardes frontière russes à un poste de contrôle proche de Buni. À diverses occasions, les gardes frontière russes ont tiré par delà la frontière en direction de l'Afghanistan, afin, ont-ils dit, d'empêcher des individus qu'ils pensaient être des trafiquants de drogue ou des combattants de l'opposition de franchir illégalement la frontière.

17. Un incident grave s'est produit le 10 octobre à Shipad, au cours duquel neuf gardes frontière russes ont été tués et leur camion incendié. Selon les gardes frontière russes, l'attaque a été menée à partir du territoire afghan, de l'autre côté de la rivière. À la demande des gardes frontière russes, la MONUT a participé à une inspection des lieux. Son équipe a vu quatre cadavres brûlés, inidentifiables; elle a également vu les restes d'un camion incendié et quelques vivres. Selon les gardes frontière russes, il y avait eu un échange prolongé de coups de feu, au cours duquel les assaillants s'étaient servi d'armes automatiques et de grenades à tube. L'équipe a trouvé un nombre considérable de douilles de petit calibre, qui avaient été tirées par les gardes frontière russes. Elle a également cherché des fragments de grenade et des impacts de

coups de feu tirés en direction du site, mais n'a rien trouvé. Elle a porté ces faits à la connaissance de la Commission mixte et des gardes frontière russes.

18. Les gardes frontière russes ont rarement signalé des incidents à la Commission mixte ou à la MONUT, mais ils ont fait paraître presque quotidiennement, dans les médias tadjiks et russes, des informations relatives à des infiltrations à travers la frontière de combattants de l'opposition et à des heurts avec ces derniers. La MONUT n'a pu confirmer ces informations, dont la majorité a fait l'objet de démentis de la part des commandants de l'opposition dans la région. Quant à l'incident du 10 octobre décrit au paragraphe précédent, le commandant des gardes frontière russes a tenu à Douchanbé, le 28 novembre, une conférence de presse au cours de laquelle il a présenté deux hommes qui, selon lui, avaient participé à l'attaque contre les gardes frontière russes.

19. Contrairement à ce qui est le cas dans le Haut-Badakhchan, la situation le long de la frontière s'est améliorée dans les autres secteurs (Piandj et Moskovski), où le nombre des incidents avec coups de feu a diminué. Les tirs sporadiques qui ont eu lieu semblent avoir été liés à de la contrebande. Cependant, à compter du début de décembre, les gardes frontière russes se sont plaints de plusieurs attaques à la roquette contre leurs positions dans le district de Moskovski et ont demandé à la MONUT d'enquêter à ce sujet. La MONUT a cherché à le faire à maintes reprises, mais n'y a pas réussi parce que le commandant local des gardes frontière russes n'a pas permis aux observateurs de l'ONU de venir sur les lieux et a refusé de les rencontrer. La question a été ultérieurement examinée lors de la réunion d'Ashkhabad et, le 7 décembre, des membres de la Commission mixte et de la MONUT se sont rendus sur les lieux pour procéder à une enquête qui, lors de l'établissement du présent rapport, n'était pas encore achevée.

20. En ce qui concerne l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'Accord de Téhéran, l'opposition a formulé de nombreuses plaintes concernant des enlèvements, des arrestations, des détentions illégales, des emprisonnements longs et illégaux, des meurtres, et des atteintes au droit de se défendre ou de communiquer. Le Gouvernement a signalé 33 cas de meurtre, de viol, de harcèlement, de voies de fait, de sévices, de prise d'otages et de menace. Comme on l'avait prévu il y a un an (voir S/1994/1363, par. 20), il est souvent très difficile en l'occurrence de distinguer entre actes politiques et actes criminels. Cependant, le nombre des plaintes, qui est loin de correspondre à la totalité des incidents de cette nature, donne une idée de la mesure dans laquelle les dispositions de l'Accord de Téhéran relatives à la sécurité et aux droits de l'individu demeurent lettre morte. Une difficulté à ce sujet tient aux contradictions entre l'Accord de Téhéran et le code pénal tadjik, qui qualifie de criminel tout acte dirigé contre le régime socio-politique et économique existant. Les autorités ont donc tendance à considérer l'opposition même non violente comme un crime à réprimer, alors que l'opposition, elle, y voit une violation de l'Accord de Téhéran, incitant ses membres à répondre à la force par la force. Il convient de noter que le fonctionnement des partis politiques et des mouvements politiques est à l'ordre du jour de la phase actuelle des négociations intertadjikes. Le Gouvernement n'a pas encore fait bénéficier les membres de l'opposition de l'amnistie générale à laquelle il s'était engagé durant la quatrième phase des négociations, en mai-juin à Almaty.

A. Commission mixte

21. La Commission mixte a continué ses travaux avec un nombre de membres plus élevé : 14, dont sept de chaque partie. Quatre de ces membres étaient stationnés de façon plus ou moins permanente dans le Haut-Badakhchan, deux à Khorog et deux à Vanj. Il s'agissait d'avoir dans cette région éloignée des représentants sur les lieux pour réagir plus rapidement aux événements, mais la Commission n'a guère utilisé leur présence. Le retard dans les négociations et l'accroissement de la tension entre les deux parties ont nui au fonctionnement de la Commission mixte, dont les deux parties ont de plus en plus tiré parti comme d'une tribune où faire valoir leurs positions et leurs revendications. Les travaux de la Commission ont continué d'être contrariés par le manque de bureaux, d'appui logistique et de sécurité pour ses membres de l'opposition, tous éléments dont le Gouvernement assume la responsabilité. Il n'y a pas eu de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale créé pour appuyer la Commission mixte. Cette dernière a procédé à deux phases d'entretiens, sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge et avec l'appui de la MONUT, pour examiner la question des prisonniers de guerre.

22. À la réunion tenue en avril 1995 à Moscou, les deux parties étaient convenues de permettre aux membres de la Commission mixte d'avoir régulièrement accès aux médias, au moins deux fois par mois (voir S/1995/337, annexe). Un reportage télévisé sur les travaux de la Commission a été enregistré le 29 août 1995, mais, en raison d'objections des autorités gouvernementales, il n'a jamais été retransmis. Enfin, le 21 novembre, s'est tenue la première conférence de presse à laquelle membres de la Commission mixte et membres de la MONUT aient participé. Il y a été donné une grande publicité dans les médias nationaux et internationaux. Le 22 novembre, la télévision tadjike a retransmis un reportage spécial de 30 minutes, au cours duquel les deux coprésidents de la Commission mixte et le chef de la MONUT ont expliqué le rôle et le travail de la Commission mixte et les fonctions de la MONUT.

B. Liaison

23. Pendant la période considérée, la MONUT est restée en rapport étroit avec les parties au conflit. Le chef de la Mission et plusieurs de ses collaborateurs ont eu des contacts réguliers avec des dirigeants. La liaison radio de la MONUT et les visites au QG de l'opposition à Taloqan, dans le nord de l'Afghanistan, ont continué d'être utiles. Il y a aussi eu des contacts réguliers avec des représentants du Gouvernement et des commandants de l'opposition sur le terrain.

24. La MONUT a également maintenu le contact avec la force de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants (CEI), qui, en diverses occasions, l'a aidée en assurant des transports par hélicoptère. La liaison a aussi été maintenue avec les gardes frontière russes. La MONUT a étroitement collaboré avec la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et avec des organismes des Nations Unies, des organisations humanitaires et des organisations non gouvernementales.

C. Organisation

25. En novembre 1995, la MONUT comptait 87 agents : 40 observateurs militaires envoyés par les pays suivants : Autriche (6), Bangladesh (7), Bulgarie (4), Danemark (4), Jordanie (6), Pologne (2), Suisse (3), Ukraine (3) et Uruguay (5); 47 civils, dont 17 recrutés sur le plan international et 30 sur le plan local. Je souhaiterais avoir l'autorisation budgétaire voulue pour augmenter un peu l'effectif de la mission, comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport (S/1995/799, par. 21) et comme le Conseil de sécurité en a retenu l'idée (S/PRST/1995/54). M. Darko Silovic a continué de s'acquitter de ses fonctions de chef de la mission. Le général Hasan Abaza (Jordanie) est resté chef du Groupe d'observateurs militaires. Outre son quartier général de Douchanbé, la MONUT a des antennes à Garm, Kalaikhumb, Khorog, Kourgan-Tioubé, Moskovski, Piandj et Vanj (voir carte jointe). J'attends encore la réponse des autorités afghanes concernant les modalités de l'installation du poste de liaison à Taloqan autorisé par le Conseil de sécurité (S/PRST/1995/54).

IV. ASPECTS FINANCIERS

26. Par sa résolution 49/240 du 31 mars 1995, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 10 044 200 dollars pour la poursuite des opérations de la MONUT durant la période du 27 avril 1995 au 30 juin 1996. Ce montant doit être mis en recouvrement à raison d'un montant brut de 717 400 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la mission au-delà de la période qu'il a approuvée dans sa résolution 968 (1994). Par conséquent, si le Conseil décidait de proroger le mandat de la MONUT pour une nouvelle période de six mois, comme je le recommande plus loin, au paragraphe 32, la continuation de l'opération, sur la base de l'effectif et des responsabilités actuels, entraînerait une dépense d'un montant brut de 4 304 400 dollars. En outre, les fonds voulus pour renforcer la mission comme le Conseil de sécurité l'a autorisé dans la déclaration du Président en date du 6 novembre (S/PRST/1995/54) seront demandés à l'Assemblée.

27. Au 30 novembre 1995, le total des quotes-parts non versées au compte spécial de la MONUT s'élevait à 1 168 930 dollars, soit 14 % environ du montant mis en recouvrement pour la mission depuis sa création. En ce qui concerne l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des quotes-parts non acquittées s'élevait à 2 milliards de dollars.

V. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

28. Comme c'est la première fois que je rends compte au Conseil de sécurité de cet aspect des opérations de l'ONU au Tadjikistan, je crois utile de rappeler le rôle joué par l'ONU dans ce pays depuis l'automne de 1992, lorsque le Département des affaires humanitaires du Secrétariat a envoyé une mission évaluer les besoins du pays en secours humanitaires d'urgence. Un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été chargé de coordonner l'assistance humanitaire au Tadjikistan et le HCR a commencé d'aider au rapatriement et à la réintégration de plus de 700 000 personnes déplacées dans leur propre pays et de plus de 60 000 réfugiés. Depuis, des appels globaux ont été lancés en 1993, 1994 et 1995. Environ 64 millions de dollars ont été

/...

versés pour l'action des Nations Unies sur les plans humanitaire, des secours et du développement.

29. Initialement, la plus grande partie des secours et de l'assistance humanitaire a été concentrée sur la province méridionale du Khatlon, qui était la plus touchée par le conflit civil. Maintenant que l'on a réorienté l'assistance de manière à inclure d'autres régions du pays et maintenant que la crise humanitaire a beaucoup perdu de son acuité, le HCR restreint l'ampleur de ses opérations. On a réussi à réinstaller la grande majorité des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés et, de ce fait, certaines activités et certains programmes lancés par le HCR ont été confiés à d'autres organisations : par exemple, le suivi des droits de l'homme à l'OSCE, le logement et la reconstruction à des organisations non gouvernementales étrangères, les activités de développement au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). On n'a pas l'intention de lancer d'autres appels humanitaires globaux.

30. Quant aux autres organismes des Nations Unies actifs au Tadjikistan, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le PNUD ont surtout fourni des secours et une coopération en matière de relèvement et sur le plan technique. En raison de pénuries persistantes de produits alimentaires, le Programme alimentaire mondial (PAM) continue d'aider des groupes vulnérables. En octobre 1995, le Tadjikistan est devenu membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et il remplit les conditions voulues pour bénéficier, de la part des organismes des Nations Unies, d'une assistance technique pour développer son secteur agricole.

31. En outre, on pense que l'appui bilatéral et multilatéral en matière de développement et de ravitaillement se poursuivra. Comme l'économie tadjike continue de se contracter et comme les mesures de réforme sont longues à produire des effets, l'avenir immédiat demeure sombre, ce qui souligne la nécessité d'une continuation de l'assistance. Les institutions financières internationales négocient aussi une assistance de grande ampleur au pays. Le Fonds monétaire international (FMI) compte ouvrir un bureau au Tadjikistan avant la fin de 1995 et la Banque mondiale, en coopération avec le PNUD, prépare une évaluation prioritaire des besoins de coopération technique.

VI. OBSERVATIONS

32. Je ne puis qu'être préoccupé par le fait que, une année s'étant écoulée depuis la création de la MONUT, les progrès vers la solution du conflit ont été si lents. La détérioration de la situation sur le terrain est inquiétante aussi. Je suis néanmoins encouragé par le fait que les parties ont maintenant repris les négociations sur la base de l'accord d'août. Le Protocole relatif aux principes fondamentaux du rétablissement de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, signé par le Président du Tadjikistan et le chef de l'opposition le 17 août (S/1995/720, annexe), servira de cadre utile pour la continuation des négociations en vue d'un accord de paix global. Je propose donc que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUT pour une nouvelle période de six mois.

33. Je constate avec satisfaction que la grande majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés a été réinstallée, mais je regrette que des retards continuent de se produire quant à l'application d'autres mesures de confiance importantes convenues durant la quatrième phase des entretiens intertadjiks, à Almaty. Pendant la période considérée, il y a aussi eu une augmentation des activités militaires et des incidents, ainsi qu'un accroissement général de la tension sur le terrain. J'engage tous les intéressés à coopérer plus étroitement pour endiguer cette marée. À cet égard, je suis heureux que les membres du Conseil de sécurité aient appuyé la proposition contenue dans mon dernier rapport, touchant un renforcement de la MONUT, et qu'ils aient engagé les autorités afghanes et l'Opposition tadjike unie à faciliter les arrangements qui permettront de créer à Taloqan un poste de liaison supplémentaire.

34. J'engage surtout les parties tadjikes à saisir l'occasion des nouveaux entretiens d'Ashkhabad pour rétablir la paix et l'entente nationale dans leur pays, qui a déjà subi tant d'effusions de sang et de destructions matérielles. L'appui de tous les intéressés sera requis pour cet effort important. Je rends particulièrement hommage à celui reçu des États voisins et des États observateurs.

